

Changement de matière L3 Nancy ?

Par **lou2**, le 15/12/2007 à 15:37

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il était possible de changer de matières pour le second semestre.

En fonda j'avais pris: Civil, social et dip appliqué

En mineur: Droit institutionnel de l'UE, DJP, histoire de la famille.

Je souhaiterais mettre le droit institutionnel de l'UE en fonda à la place de civil et prendre droit des sociétés en mineur.

Je ne veux plus avoir droit civil, c'est terriblement ch...!

Est-ce qu'il faut que j'aille voir l'administration ou le directeur d'études (Mme Etiennot, je crois) ?

Par **Yann**, le 15/12/2007 à 17:20

En principe c'est encore possible pour le second semestre. Va voir l'administration, c'est eux qui gèrent ça.

Par **mathou**, le 15/12/2007 à 21:34

Normalement au début de chaque semestre tu peux modifier ta fiche d'inscription pédagogique : le secrétariat les met à disposition et tu modifies la tienne, puis ils te renvoient par courrier la version modifiée afin que tu aies une trace. Donc en théorie tu as le temps jusqu'à quelques semaines après le début du deuxième semestre.

Juste un mot pour le changement de matières, essaie de le faire au regard de tes projets professionnels. Le régime général des obligations peut paraître embêtant mais le droit civil reste la base du droit, quelle que soit la matière. Puis au deuxième semestre il y a les sûretés et c'est intéressant. Bon, après, c'est selon ce que tu veux faire, mais ne néglige pas une matière à cause de son manque d'entrain seulement.

Par **Katharina**, le **15/12/2007** à **21:54**

:idea:

[size=59:1p5pdi7w]Comment peut-on trouver les obligations inintéressantes Image not found or type unknown
[/size:1p5pdi7w]

Par **sabine**, le **16/12/2007** à **09:04**

Je confirme ce que dit Mathou! Je suis une publiciste et pourtant je vois à quel point le programme de L2 de droit civil est important! Il est présent partout!

Par **lou2**, le **16/12/2007** à **11:34**

Je vous remercie pour vos réponses. En début d'année, j'hésitais entre faire un master privé ou public mais là j'en suis sûre, je souhaite m'orienter vers le public. Je ne nie pas de l'importance du droit civil mais le régime des obligations m'a vraiment vraiment dégoûté alors je préfère me concentrer sur les matières du droit public.

Par **Yann**, le **16/12/2007** à **19:35**

Bienvenue du côté obscur de la force jeune padawan! [img:1d9qzcvj]http://www.clipart-fr.com/data/smiley/starwars/smiley_0261.gif[/img:1d9qzcvj]